

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-140 CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'UN CHARGE DE MISSION H/F MANAGER DE COMMERCE

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche affichant une volonté politique d'avoir un équilibre et d'être équitable dans le traitement de son tissu économique, il est proposé que de recruter un manager de commerce sur un poste de chargé de mission contractuel.

L'objectif de ce recrutement est de définir une stratégie de dynamisation commerciale, et notamment des centres-villes, à partir d'un constat de la situation globale du territoire.

Après une phase de diagnostics partagés, il lui sera demandé :
- D'impulser, d'orienter, et de développer cette stratégie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

- D'être l'interface entre les collectivités, les commerçants, les propriétaires des locaux commerciaux et d'habitation ainsi qu'avec les partenaires financiers locaux.
- De travailler au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville en fédérant l'ensemble des acteurs, en proposant des animations, des projets, des partenariats entre professionnels, etc....
- D'accompagner l'évolution des commerces et la diversification d'une offre commerciale (montée en gamme et élargissement de l'offre).
- De jouer le rôle de « veilleur » quant aux mutations des métiers, des attentes, des techniques et des réglementations.
- D'accompagner les différents acteurs afin d'adapter cette offre commerciale aux nouveaux modes de consommation,
- De coordonner et impulser des animations commerciales en centre-ville, notamment dans le cadre des dispositifs « Petites villes de demain » et « Bourg-centres »
- De valoriser l'image de marque du centre-ville et attirer des investisseurs et des porteurs de projet
- De participer à la réflexion et à la mise en œuvre des projets concourant à l'attractivité du centre-ville : aménagement de l'espace public, mobilités, habitat...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste de manager de commerce contractuel à temps complet sur un grade de catégorie B ou A de filière administrative pour exercer les missions citées ci-dessus. La durée de cette mission peut aller jusqu'à 3 ans.
- **AUTORISE** le Président à solliciter des accompagnements financiers auprès d'organisme compétents en matière de subvention
- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ou recruté et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte en lien avec cette décision

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026